

Nouvelle instruction de placement / Transfert

Numéro client

Preneur de prévoyance

Nom, prénom

Rue, n°

NPA, localité

Date de naissance

État civil

Numéro de téléphone en cas de questions

Adresse e-mail

Dans le cadre du compte de prévoyance, votre avoir de prévoyance sera rémunéré à un taux variable conformément à l'art. 5 du règlement de la Fondation de prévoyance 3a Swiss Life. Concernant le dépôt de prévoyance, votre avoir de prévoyance sera placé dans des titres. Ces placements offrent à long terme de meilleures opportunités de rendement que le compte de prévoyance, mais sont soumis à des fluctuations de valeur et donc liés à des risques plus importants.

Détermination du profil personnel de placement et de risque

Afin de déterminer votre profil de placement et de risque individuel, nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire suivant.

Questionnaire concernant le profil de placement et de risque

Capacité de risque

La capacité de risque désigne votre capacité à supporter des pertes financières sans ressentir de grands changements dans votre mode de vie.

1. Connaissances et expériences

Quels services, produits et instruments financiers connaissez-vous et avec lesquels avez-vous déjà acquis une certaine expérience?

Prestations et produits

- | | |
|---|---|
| <input type="radio"/> Mandats de gestion de fortune | <input type="radio"/> Assurances vie qualifiées |
| <input type="radio"/> Mandats de conseil en placement | <input type="radio"/> Produits de fondations (fondation de libre passage et fondation de prévoyance 3a) |

Instruments financiers

- | | |
|--|---|
| <input type="radio"/> Instruments du marché monétaire | <input type="radio"/> ETF |
| <input type="radio"/> Obligations, emprunts convertibles | <input type="radio"/> Placements dans le secteur des matières premières |
| <input type="radio"/> Placements en monnaie étrangère | <input type="radio"/> Placements alternatifs |
| <input type="radio"/> Placements collectifs (fonds de placement, etc.) | <input type="radio"/> Certificats et produits structurés |
| <input type="radio"/> Actions | <input type="radio"/> Certificats d'option, opérations de financement |

2. Rythme d'investissement

Quel rythme d'investissement / de désinvestissement privilégiez-vous?

- | | |
|---|----|
| <input type="radio"/> Investissement régulier | 10 |
| <input type="radio"/> Investissement unique | 5 |
| <input type="radio"/> Plan de prélèvement | 0 |



3. Horizon de placement

L'horizon de placement désigne le laps de temps sur lequel vous êtes susceptible d'investir vos actifs sans devoir les retirer à compter du moment présent. Combien de temps pensez-vous pouvoir placer vos capitaux?

- 0 à 4 ans
- 5 à 7 ans
- 8 à 11 ans
- 12 ans et plus

5. Engagements financiers

Quel est le montant mensuel de vos engagements financiers actuels et futurs (p. ex. loyer, hypothèque en cours, frais de leasing, caisse maladie, contributions d'entretien, etc.)?

- Moins de 2 000 CHF 4
- De 2 000 à 4 000 CHF 3
- De 4 000 à 6 000 CHF 2
- De 6 000 à 8 000 CHF 1
- Plus de 8 000 CHF 0

7. Réserves

A combien se montent vos économies disponibles immédiatement en cas d'urgence, sans l'investissement envisagé?

- Pas de réserves 0
- 1 à 2 revenus mensuels 3
- 3 à 6 revenus mensuels 6
- Plus de 6 revenus mensuels 9

Propension au risque

La propension au risque décrit la disposition du client à prendre des risques et à accepter d'éventuelles pertes.

9. Objectif de placement

Quel but poursuivez-vous avec ce placement?

- Le capital investi doit être préservé. 0
- Le capital investi doit augmenter en permanence et je suis prêt(e) à supporter le risque de perte qui en résulte. 3

10. Risque

Les placements associés à un rendement escompté élevé sont également liés à un risque escompté élevé.

- Je préfère les placements présentant un risque relativement faible. Le rendement n'est pas primordial pour moi. 1
- Je suis disposé(e) à accepter un risque légèrement plus élevé pour obtenir un rendement modéré. 2
- Je vise des rendements plus élevés et suis disposé(e) à prendre un risque accru en contrepartie. 3
- Je recherche un rendement maximal et accepte des risques élevés. 4

4. Revenu

A combien s'élève votre revenu brut mensuel régulier issu de votre activité salariée ou indépendante, de vos loyers perçus, de vos revenus issus de placements, de votre rente, etc.?

- Moins de 4 000 CHF 0
- De 4 000 à 6 000 CHF 1
- De 6 000 à 8 000 CHF 2
- De 8 000 à 10 000 CHF 3
- Plus de 10 000 CHF 4

6. Montant d'épargne mensuelle

Quel montant d'épargne mensuel pouvez-vous mettre de côté au cours des 24 prochains mois, compte tenu du revenu que vous venez d'indiquer et de vos engagements financiers?

- Moins de 250 CHF 0
- De 250 à 499 CHF 3
- De 500 à 749 CHF 6
- De 750 à 1000 CHF 9
- Plus de 1000 CHF 12

8. Fortune

A combien se monte votre fortune libre sans l'investissement envisagé?

- Moins de 50 000 CHF 0
- De 50 000 à 99 999 CHF 3
- De 100 000 à 250 000 CHF 6
- Plus de 250 000 CHF 9

11. Comportement en termes de risques

Vous subissez une perte temporaire de 15%. Comment réagissez-vous?

- Je ne peux pas assumer de perte temporaire; je vends tout. 0
- La perte m'inquiète beaucoup, mais je ne fais rien dans un premier temps. 1
- Je peux assumer temporairement la perte. 2
- J'investis sur le long terme, j'accepte donc ces fluctuations et augmente peut-être même la position. 3



Evaluation du profil de placement et de risque individuel

		Points		
Capacité de risque			Profil de placement et de risque:	
Somme des questions 2, 4-8	<input type="text"/>		<input type="text"/>	
Horizon de placement	<input type="text"/>		<input type="text"/>	
1. Résultat intermédiaire	<input type="text"/>			
<hr/>				
Propension au risque			Aperçu des stratégies de placement	
Somme des questions 9-11	<input type="text"/>		Risque faible	Compte de prévoyance
			Axé sur la sécurité	LPP-Mix (Index) 15, LPP-Mix (Index) 25
			Equilibré	LPP-Mix (Index) 35, LPP-Mix (Index) 45
			Axé sur la croissance	LPP-Mix (Index) 75
2. Résultat intermédiaire	<input type="text"/>		Dynamique	LPP-Mix (Index) 75

- Nouvelle instruction de placement sans transfert** (indication par étapes de 5%)
Modifiez l'instrument de placement conformément à la répartition ci-dessous. **La modification vaut pour tous les investissements futurs.**
- Nouvelle instruction de placement avec transfert** (indication par étapes de 5%)
Veuillez modifier l'instruction de placement conformément à la répartition ci-dessous **et adapter dans le même temps la répartition actuelle du compte de prévoyance à la nouvelle instruction de placement.**
Les placements retirés de l'offre sont vendus et le produit de la vente est placé conformément à la nouvelle instruction de placement. Cela ne peut pas intervenir simultanément. Un réinvestissement dans le nouveau titre choisi ne peut avoir lieu que lorsque le désinvestissement est terminé et que le produit de la vente est connu. Un délai de mise en œuvre séparé s'applique pour le désinvestissement et le réinvestissement.

_____ % sur le compte de prévoyance

_____ % sur le dépôt de prévoyance (placement en titres)
(une seule sélection possible)

	<u>Swiss Life LPP-Mix</u>	<u>Swiss Life LPP-Mix Index</u>
(Ø 15% d'actions)	<input type="radio"/> Swiss Life LPP-Mix 15 (ISIN CH0015649657)	<input type="radio"/> Swiss Life LPP-Mix Index 15 (ISIN CH1376605189)
(Ø 25% d'actions)	<input type="radio"/> Swiss Life LPP-Mix 25 (ISIN CH0012456015)	<input type="radio"/> Swiss Life LPP-Mix Index 25 (ISIN CH1376605205)
(Ø 35% d'actions)	<input type="radio"/> Swiss Life LPP-Mix 35 (ISIN CH0012456064)	<input type="radio"/> Swiss Life LPP-Mix Index 35 (ISIN CH1376605221)
(Ø 45% d'actions)	<input type="radio"/> Swiss Life LPP-Mix 45 (ISIN CH0012456072)	<input type="radio"/> Swiss Life LPP-Mix Index 45 (ISIN CH1376610353)
(Ø 75% d'actions)	<input type="radio"/> Swiss Life LPP-Mix 75 (ISIN CH0435830028)	<input type="radio"/> Swiss Life LPP-Mix Index 75 (ISIN CH1376610379)

_____ 100 % Total

En raison des écarts entre l'évolution des valeurs de l'avoir du compte et celle des placements, la répartition en pourcentage de l'avoir de prévoyance change. Aucune réallocation n'a lieu automatiquement.



Remarques d'ordre général

Émission et rachat de parts LPP-Mix

Le preneur de prévoyance est habilité en tout temps à mandater la Fondation de prévoyance 3a Swiss Life concernant l'émission et la restitution de parts dans des groupes de placement. En général, la Fondation de prévoyance 3a Swiss Life confie les mandats d'investissement et de désinvestissement correspondants à la Fondation de placement Swiss Life au moins une fois par semaine. Les délais fixés dans le règlement de la Fondation de prévoyance 3a Swiss Life s'appliquent à l'exécution des mandats d'investissement ou de désinvestissement. Le prix de rachat / d'émission correspond au prix calculé par la Fondation de placement au jour d'évaluation et à la valeur nette d'inventaire par part. Des émoluments et frais seront prélevés conformément au règlement relatif aux émoluments en vigueur.

Risques

Le preneur de prévoyance soussigné confirme être conscient des caractéristiques et risques du compte/dépôt de prévoyance et des placements et stratégies de placement y relatifs, et en particulier du fait que la valeur des placements peut évoluer positivement ou négativement, indépendamment des résultats réalisés par le passé, et que les placements en devises comportent des risques supplémentaires.

Le preneur de prévoyance prend acte du fait qu'une stratégie de placement avec une part d'actions plus élevée engendre une espérance de rendement plus élevée, mais est aussi liée à un risque plus important et à des fluctuations de valeur potentiellement plus fortes. En revanche, les stratégies de placement avec une part d'actions plus faible présentent un risque moins important, mais sont aussi liées à une espérance de rendement plus faible. Le preneur de prévoyance prend acte en outre du fait que les groupes de placement LPP-Mix 75 et LPP-Mix Index 75 de la Fondation de placement Swiss Life comportent une part d'actions allant jusqu'à 85% et présentent donc un risque plus élevé que les stratégies de placement comportant une part d'actions plus faible. Un éventuel choix du groupe de placement LPP-Mix 75 ou LPP-Mix Index 75 intervient en dérogation à l'art. 55 OPP 2 et constitue une extension des possibilités de placement au sens de l'art. 50, al. 4 OPP 2.

Le preneur d'assurance déclare par la présente avoir choisi les placements et les stratégies de placement en tenant compte de son profil de placement et de risque, et notamment de sa situation en termes de revenus et de patrimoine, de ses réserves de liquidité, de ses connaissances en matière de valeurs mobilières ainsi que de ses objectifs de placement.

Par sa signature, la preneuse ou le preneur de prévoyance confirme avoir procédé à la modification de son instruction de placement en connaissance de l'évaluation de son profil de placement et de risque ci-dessus ainsi que du règlement relatif aux émoluments et de l'accepter. Le règlement actuel relatif aux émoluments est disponible à l'adresse suivante: www.swisslife.ch/fr/3a-start. La Fondation de prévoyance 3a Swiss Life se réserve le droit de modifier à tout moment le règlement relatif aux émoluments.

Lieu, date

Signature du preneur de prévoyance

Veillez retourner ce formulaire à la Fondation de prévoyance 3a Swiss Life

Toutes les informations relatives au traitement des données personnelles et aux finalités du traitement y afférentes figurent dans la **déclaration relative à la protection des données** dont la version actuelle peut être consultée à tout moment sur www.swisslife-wealth.ch/fr/dse-3a ou à l'adresse suivante: Fondation de prévoyance 3a Swiss Life, c/o Swiss Life Wealth Management SA, Service Center, General-Guisan-Quai 40, Case postale, 8022 Zurich.

